



Pour l'ensemble du plan de zonage, l'indice "n" indique une zone ou un secteur relevant de l'assainissement individuel

- ZONE URBAINE**
- UA** Zone urbaine à la morphologie ancienne à vocation mixte
Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
 - UB** Zone urbaine à vocation mixte du centre bourg
 - UBa** Secteur urbain à vocation mixte du hameau des Epars
 - UC** Zone urbaine à vocation d'habitat avec une maîtrise du développement et de la densité
 - UCn** Zone urbaine à vocation d'habitat avec une maîtrise du développement et de la densité, relevant d'un assainissement individuel
 - UE** Zone d'équipement scolaire, sportif et culturel

- ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITE**
- Ula** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services du centre bourg
 - Ulb** Zone d'activités économiques du Fond de Veuze et des Epines Bénites
 - Uld** Secteur réservé aux activités liées à la déchetterie
 - Ulc** Secteur réservé aux activités liées à l'usine

- ZONE A URBANISER A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT**
- 2AU** Zone à urbaniser, à vocation dominante d'habitat

Toutes les zones d'urbanisation future ne peuvent être couvertes à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du bien foncier (avec un phasage possible). Leur couverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification ou révision du PLU.

Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation - pièce n°3 du PLU

- ZONE AGRICOLE**
- A** Zone agricole
 - Azh** Secteur agricole en zone humide

- ZONE NATURELLE**
- N** Zone naturelle
 - Nzh** Secteur naturel en zone humide
 - Np** Secteur naturel de qualité paysagère
 - Nj** Secteur naturel de jardins aux Epines Bénites
 - Nc** Secteur du camping de la pérrouze

Département de la Drôme

COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

Pièce 4
Planche 1 - partie nord de la commune

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du
approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU

Cachet de la mairie et signature

folia FOLIA Urbanisme et Paysage
19 Boulevard Diderot
69003 LYON
Tél. 04 72 81 57 83
Site : www.folia-up.com

Légende :

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Exploitation agricole (siège d'exploitation et/ou bâtiments d'exploitation)
- Secteur affecté par le bruit (voie ferrée "ligne TGV")
- Identification de corridor écologique

Éléments de paysage et bâti à préserver (article L.151-19 du CU)

- ① Élément bâti à préserver
- ② Élément paysager à préserver

Changement de destination (article L.151-11 du CU)

- ★ A Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Marge de recul

- Largeurs de plateforme
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : habitation
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : autres constructions
- Limite d'application des marges de recul

Liste des servitudes (article L.151-41 du CU)

n° de la servitude	Désignation
A1	Périmètre d'attente de projet

Secteur de risques naturels (R.123-11b) :

- ALEA NATUREL**
- Zone inconstructible sous exception prévue
 - Secteur R1
 - Secteur R2
 - Secteur R3
 - Zone constructible sous conditions spéciales
 - Secteur B

- CANALISATION**
- Passage de canalisation de gaz, de pipeline (TRAPIL), d'hydrocarbures, de produits chimiques